

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi deux du mois d'avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GILDAS-DES-BOIS, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie de Saint-Gildas-des-Bois, sous la Présidence de Monsieur Jean-François LEGRAND, Maire.

**Date de convocation : 26/03/2025**

**Date d'affichage : 26/03/2025**

**Nombre de Conseillers en exercice : 27**

**Nombre de votants : 27**

**Présents :** M. J-F. LEGRAND, Mme D. FRASLIN, M. J-P. BONOUVRIER, Mme O. DEPIROU, Mme P. ROY, M. F. ROUSSEAU, Mme C. ROLAND, M. Y. DENIGO, M. P. BIDON, M. L. PLAUD, M. H. BLANDIN, M. T. DANIEL, M. J. BLANCHARD, Mme S. PLAUD, Mme S. LE MAGUERESSE, M. A. BOMPE, Mme E. POTTIER-CLEMENT, Mme A. MICHAUD, M. M. POULARD M. M. GUENO, Mme G. JOUNY-BRIAND, Mme C. HOUIS, M. J. CHATEAU formant la majorité des membres en exercice.

**Excusés :** M. L. FAVREAU (pouvoir à Mme O. DEPIROU), Mme L. FAUCHER (pouvoir à M. J.P BONOUVRIER), Mme C. MAHE (pouvoir à M. T. DANIEL), Mme F. ALLAIN (pouvoir à M. M. POULARD),

---

#### **N°2025.III.14– ADRESSAGE : DECOUPAGE DU SECTEUR « LES FOSSES »**

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-30,

**Vu** la proposition de la commission cadre de vie,

**Considérant** la nécessité d'améliorer, de faciliter l'identification et accès de ce secteur pour les services de secours, de livraison ainsi que pour toute autre nécessité d'ordre public (La Poste, Enedis, INSEE...),

**Considérant** que ce nouveau découpage de ce secteur communal contribuera à renforcer l'identité de ce quartier, à améliorer la localisation des habitations à partir d'une adresse précise,

Mme Dominique FRASLIN, adjointe propose le découpage suivant :

- **Rue Grégoire**

- . Le n°1 Les Fosses devient le 17, La rue Grégoire ;
- . Le n°2 Les Fosses devient le 12, La rue Grégoire ;
- . Le n°2 bis Les Fosses devient le 14, La rue Grégoire ;
- . Le n°4 Les Fosses devient le 16, La rue Grégoire ;
- . Le n°6 Les Fosses devient le 18, La rue Grégoire.

- **Suppression Le Landas pour :**

- . Le n°1 Le Landas devient 1 Les Fosses ;
- . Le n°2 Le Landas devient 5 Les Fosses ;
- . Le n°3 Le Landas devient 3 Les Fosses ;
- . Le n°24 Les Fosses devient 4 Les Fosses ;
- . Le n°22 Les Fosses devient 2 Les Fosses ;

- . La parcelle 483 portera le n°6 Les Fosses (pour une future construction) ;
- . La parcelle 484 portera le n°8 Les Fosses (pour une future construction).

- **Création de Impasse des Fosses avec nouvelle numérotation**

- . Le n°8 Les Fosses devient 102 Impasse des Fosses ;
- . Le n°10 Les Fosses devient 104 Impasse des Fosses ;
- . Le n°12 Les Fosses devient 106 Impasse des Fosses ;
- . Le n°14 Les Fosses devient 108 Impasse des Fosses ;
- . Parcelle 482 portera le n° 101 Impasse des Fosses ;
- . Parcelle 481 portera le n° 103 Impasse des Fosses ;
- . Parcelle 480 portera le n° 105 Impasse des Fosses ;
- . Parcelle 479 portera le n° 107 Impasse des Fosses ;
- . Parcelle 478 portera le n° 109 Impasse des Fosses ;
- . Parcelle 477 portera le n° 111 Impasse des Fosses.

- **Modification de 2 numéros en bout de l'Impasse des Fosses**

- . Le n°18 Les Fosses devient 12, Bocquet ;
- . Le n° 20 Les Fosses devient 14, Bocquet.

- **Le lieu-dit Bocquet**

- . Le n°30 Les Fosses devient 2, Bocquet ;
- . La parcelle 486 portera le n°4, Bocquet ;
- . La parcelle 487 portera le n° 6, Bocquet ;
- . La parcelle 489 portera le n° 8 Bocquet ;
- . La parcelle 491 portera le n° 10, Bocquet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **ADOpte** le découpage et les numérotations ci-dessus présentés,
- **CHARGE** les services municipaux de procéder à l'enregistrement dans la base nationale et à informer les administrés de ces changements.

**FAIT A SAINT GILDAS DES BOIS, LE 2 AVRIL 2025.**

**Le Maire,**  
**Jean-François LEGRAND.**

**Le secrétaire de séance,**  
**François ROUSSEAU.**

